



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 DU 20 MAI 2021 DU SYNDICAT DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MOTION RELATIVE AU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Le SEJS considère que chaque étape du SNU peut constituer "un temps fort" à condition qu'il relève d'une démarche volontaire, qu'il s'inscrive dans un parcours citoyen qui reste à construire dans et en dehors de l'école, sur la base du socle commun de connaissances et de compétences. Le SEJS considère qu'il n'incombe pas à l'État d'être l'organisateur d'accueils collectifs de mineurs comme les séjours de cohésion.

L'assemblée générale du SEJS demande au bureau national de dénoncer les difficultés de mise en œuvre opérationnelle du service national universel (SNU).

L'assemblée générale du SEJS mandate le bureau national afin qu'il soit force de proposition sur le SNU conformément au projet porté à connaissance des syndiqués le 9 avril 2021.